

ÉTATS-UNIS

# « Le droit à l'avortement est un indicateur du degré de démocratie »

L'accès à l'avortement est d'abord une question de santé publique. Mais le corps des femmes sert depuis toujours de variable d'ajustement pour les pouvoirs politiques, dénonce Sylvie Lausberg (Centre d'action laïque).

**ENTRETIEN**

**FANNY DECLERCO  
VÉRONIQUE KIESEL**

La remise en question du droit à l'interruption volontaire de grossesse (IVG) au sein même de la Cour suprême des Etats-Unis indique-t-elle une tendance globale de retour en arrière en matière de droits des femmes ? Nous avons interrogé Sylvie Lausberg, présidente sortante du Conseil des femmes francophones de Belgique et directrice du département « étude et stratégie » du Centre d'action laïque (CAL).

**En matière de droits des femmes, et notamment d'avortement, il y a eu de réels progrès dans le monde ces dernières décennies, mais rien n'est jamais acquis ?**

Depuis le début du XXI<sup>e</sup> siècle, aux USA ou en Europe, on constate en tout cas une conjonction de forces contre les droits des femmes. Aux mouvements antidémocratiques, qui veulent des Etats forts, autoritaires, sans liberté de choix ni de pensée s'ajoutent des mouvements religieux intégristes opposés à l'avortement, à la contraception, à l'éducation sexuelle à l'école. On y trouve des catholiques, des pentecôtistes, des orthodoxes, des évangéliques... Réunis, ils forment une réelle menace : on en voit malheureusement les effets aujourd'hui.

**Face aux retours en arrière enregistrés dans certains Etats américains ou en Pologne, il y a aussi eu, ces dernières années, grâce à la mobilisation de générations de femmes, de vraies avancées en Argentine, puis en Colombie tout récemment. Il y a donc des tendances contradictoires...**

Vous avez raison pour l'Amérique latine : il y a eu cette révolution sur le droit à l'avortement en Argentine et la Colombie a suivi. Mais la situation est toujours catastrophique au Salvador (où l'avortement est interdit dans tous les cas, comme au Nicaragua, NDLR). Mais au Brésil (où le président Jair Bolsonaro a encore réduit l'accès à l'avortement, NDLR), l'ancien président Lula en a fait un thème de campagne important en vue de sa prochaine réélection, expliquant que l'interdiction de l'IVG était une mesure antisociale. Il est évident que les femmes qui ont des moyens financiers vont avorter là où c'est permis. Et ce sont les plus pauvres qui sont confrontées à des avortements clandestins ou à des grossesses forcées. L'Organisation mondiale de la santé (OMS), qui ne parlait précédemment que de « droits sexuels », déplore désormais ouvertement qu'en raison de législations restrictives, il y ait chaque année 25 millions d'avortements non sécurisés dans le monde, soit autant de femmes qui risquent d'y perdre la vie, de laisser des orphelins ou d'avoir des séquelles à long terme.

L'OMS rappelle ainsi qu'il s'agit d'abord d'une question de santé publique. L'Irlande a par exemple légalisé l'avortement en 2018, après la mort d'une femme qui voulait des enfants mais subissait une grossesse à risque qu'il était interdit d'interrompre. Cela a montré les limites de la morale, tous ces gens qui veulent soi-disant protéger le droit à la vie des fœtus mais pas la vie des femmes. Avec une interrogation : est-ce bien aux politiques de s'occuper de ces questions de santé maternelle ou est-ce une question de santé publique mondiale ? Tel est selon moi le vrai débat.



*Est-ce bien aux politiques de s'occuper de ces questions de santé maternelle ou est-ce une question de santé publique mondiale ?*

**Sylvie Lausberg**  
Directrice du département « étude et stratégie » du Centre d'action laïque



**En Asie aussi, il y a eu récemment des avancées sur le droit à l'avortement en Corée du Sud et en Thaïlande. Mais en Chine, où l'avortement est très largement disponible, ont surgi des inquiétudes sur une possible remise en question de ce droit, le pouvoir voulant augmenter le nombre d'enfants des femmes éduquées. Cela vous alerte ?**

Si on observe l'histoire de l'avortement dans le monde, on constate qu'il s'agit d'une variable d'ajustement. Le corps, le ventre, des femmes est vu comme un instrument politique. A certains moments, le pouvoir les pousse à avoir des enfants pour stimuler la natalité. A d'autres, au contraire, comme jadis en URSS, l'Etat promeut l'avortement gratuit pour que les femmes aillent à l'usine sans perdre de temps à pouponner.

Mais le droit à l'avortement est aussi un indicateur du degré de démocratie d'un pays. Aux Etats-Unis, il y a eu cette volonté trumpienne de cadenas la Cour constitutionnelle pour faire basculer ce droit à l'IVG acquis depuis 1973. Et la Pologne a restreint le droit à l'avortement parce que, parmi les ministres, il y a des représentants d'Ordo Juris, une association d'intégristes catholiques qui a même un postulant à la Cour européenne des droits de l'homme pour y faire là aussi basculer les choses.

**Plusieurs ONG ont alerté très concrètement sur le fait que des femmes ukrainiennes, notamment victimes de viols, n'ont pas accès à l'avortement. Qu'est-ce qui peut être fait pour les aider ?**

En Belgique, la secrétaire d'Etat Sarah Schiltz a proposé début avril de faire de la communication en anglais pour que les femmes ukrainiennes puissent venir avorter en Belgique, ce qui était une

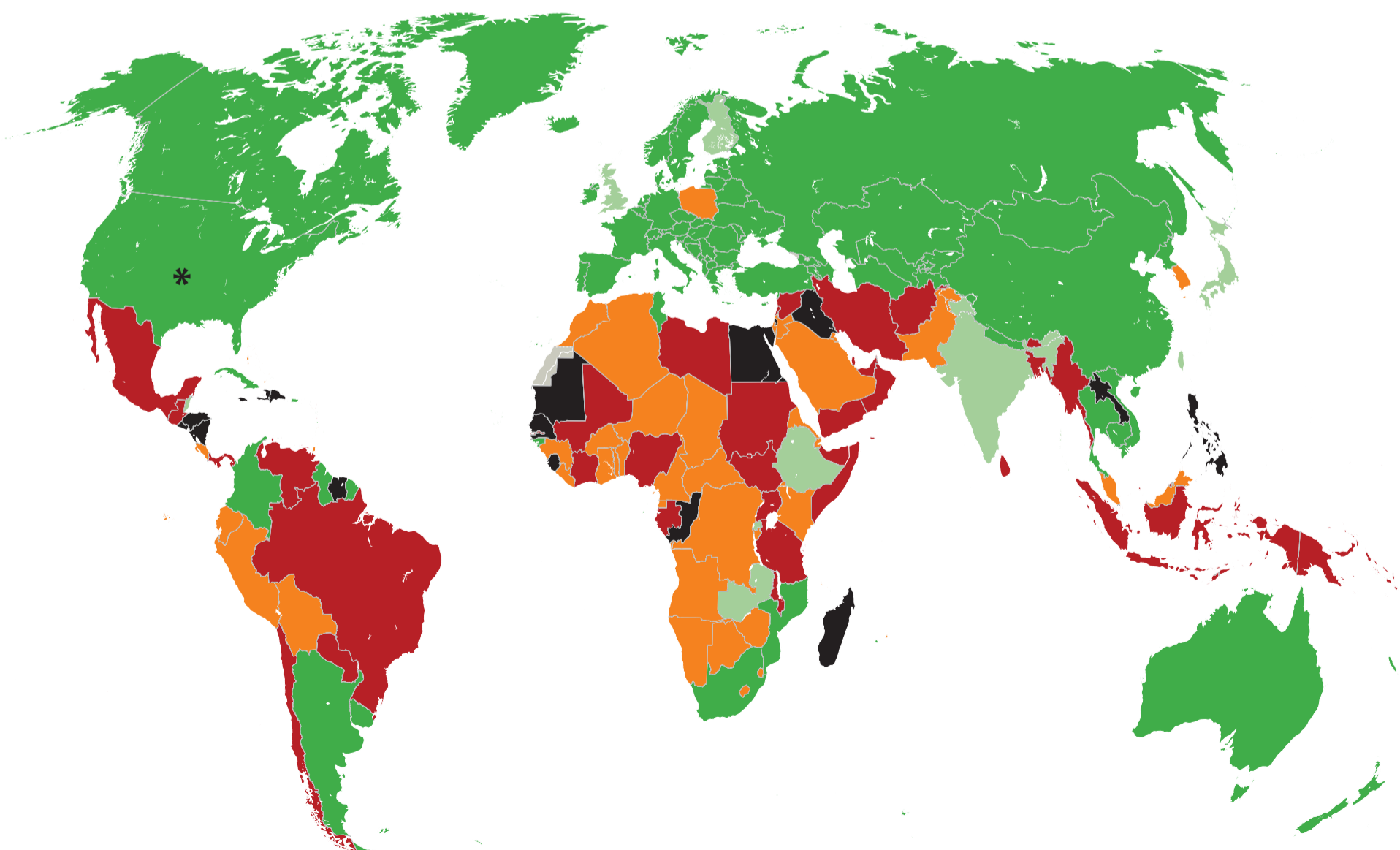
bonne idée. Elle avait déjà alloué un budget de 10.000 euros pour aider les femmes polonaises quand la loi polonaise avait restreint l'accès à l'avortement.

Au Centre d'action laïque, nous avons reçu des demandes portant sur l'organisation de voyages en car vers la Belgique pour des femmes se trouvant en Pologne qui veulent une IVG mais n'y ont pas droit. La loi polonaise restreint le droit à l'IVG aux seules femmes violées. Mais pour l'obtenir, elles doivent prouver leur viol. Nous avons eu le cas d'une jeune fille ukrainienne de 19 ans qui avait été accueillie par un Polonais qui l'a violée. Quand elle a dénoncé ce viol et réclamé l'IVG, elle s'est entendu répondre qu'elle ne s'était pas vraiment défendue ! En Pologne, il n'est tout simplement plus possible d'avorter. Il faut donc les aider.

Et en Ukraine même, les femmes ont toujours droit à l'avortement, notamment médicamenteux. Mais les médicaments abortifs qui y étaient utilisés venaient de Russie et il n'y en a plus. Il faut absolument y acheminer du Cytotec et de la Myféquine. Mais tout cela tarde à se mettre en place.

## L'accès à l'avortement dans le monde en 2022

■ légal sans restriction sur le motif (délai légal varie selon les pays) ■ autorisé sur critères socioéconomiques (âge, ressources) et en cas de danger pour la santé ou vie de la femme  
■ autorisé en cas de danger pour la santé de la femme ■ illégal sauf risques pour la vie de la femme ■ interdit ■ inconnu



**Exceptions: en cas de viol (V) et/ou en cas de malformation du fœtus (F)**

- Angola : V, F
- Barbade : V, F
- Belize : F
- Bénin : V, F
- Bhoutan : V
- Bolivie : V
- Botswana : V, F
- Brésil : V
- Burkina Faso : V, F
- Cameroun : V
- Chili : V, F
- Colombie : V, F
- Corée du Nord : V
- Côte d'Ivoire : V
- Emirats arabes unis : F
- Erythrée : V
- Eswatini : V, F
- Ethiopie : V, F
- Fidji : V, F
- Finlande : V, F
- Gabon : V, F
- Gambie : F
- Ghana : V, F
- Grande-Bretagne : F
- Guinée : V, F
- Hong Kong : V, F
- Inde : V, F
- Indonésie : V, F
- Iran : F
- Israël : V, F
- Japon : V
- Koweït : F
- Lesotho : V, F
- Liberia : V, F
- Liechtenstein : V
- Mali : V
- Maurice : V, F
- Mexique : V, F
- Monaco : V, F
- Namibie : V, F
- Nauru : V, F
- Niger : F
- Panama : V, F
- Pologne : V
- Qatar : F
- RD Congo : V, F
- Rép. centrafr. : V, F
- Rwanda : V, F
- Sainte-Lucie : V
- Seychelles : V, F
- St-Vincent-et-les-Gr. : V, F
- Taiwan : V, F
- Tchad : V, F
- Togo : V, F
- Zambie : F
- Zimbabwe : V, F

\* : aux Etats-Unis, c'est un droit constitutionnel, la loi varie pour chaque Etat